MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION 2026/2027

Le montant des droits d'inscription pour ces diplômes est fixé conjointement par le ministère de l'Action et des comptes publics, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère des Outre-mer : consulter l'arrêté du 19 avril 2019.

Montant des droits d'inscription à compter de l'année 2026-2027 pour les usagers relevant des articles 3 à 6 de l'arrêté du 19 avril 2019.

Catégorie d'usagers	**Montants en euros**	
Elèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public préparant un diplôme national de premier cycle	178 €	
Usagers préparant un diplôme national relevant du premier cycle	**Taux**	**Taux réduit***
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	178 €	118 €
Bachelor universitaire de technologie (BUT)		
Licence		
Licence professionnelle		
Usagers préparant un diplôme national relevant du deuxième cycle	**Taux**	**Taux réduit***
Diplôme national de master	255 €	167 €
Usagers préparant un diplôme d'ingénieur	**Taux**	**Taux réduit***
Etudiants préparant le diplôme d'ingénieur	630 €	420 €
Usagers préparant un diplôme national relevant du troisième cycle	**Taux**	**Taux réduit***
Doctorat	398 €	265 €

***Taux réduit applicable :**

. À une année de césure

. À une double inscription dans un diplôme national (lorsqu'un usager prépare dans un même établissement plusieurs diplômes, il acquitte les premiers droits d'inscription au taux plein et les autres droits d'inscription au taux réduit.